

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS-VERBAL JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

La secrétaire de séance :

Mme FERMENTEL Geneviève.

Le Président :

Monsieur HURLUS Jacques.

Monsieur Hurlus ouvre la séance de Conseil.

Monsieur Hodent procède à l'appel.

<u>Pour la commune d'Estaires</u> : M.FICHEUX Bruno présent, Mme BERTRAND Dorothée procuration à M.FICHEUX Bruno, M.DEHAENE Michel présent, Mme BAUDRY Catherine procuration à M.HENNEON François-Xavier, M.HENNEON François-Xavier présent, Mme HOUSSIN Marie procuration à M.DEHAENE Michel, M.PARENT Michael présent.

<u>Pour la commune de Fleurbaix</u> : M.DELABRE Aimé présent, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie présente, M.CATTEAU Joseph présent.

Pour la commune d'Haverskerque : Mme DURUT Jocelyne présente, M.BLERVAQUE Philippe présent.

<u>Pour la commune de La Gorgue</u> : M. MAHIEU Philippe présent, Mme EVRARD Monique présente, M.BODART Michel présent, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse présente, M. BROUTEELE Philippe présent, Mme DERONNE Véronique présente.

<u>Pour la commune de Laventie</u> : M.BOONAERT Jean-Philippe présent, Mme FERMENTEL Geneviève présente, M.MOUQUET Denis présent, Mme DEBAISIEUX Nathalie présente, M.FAIDUTTI Jean-Marc présent.

<u>Pour la commune de Lestrem</u>: M. HURLUS Jacques présent, Mme HIEL Anne présente, M.PRUVOST Philippe présent, Mme BROUARD Bénédicte présente, M. DELVALLE Jean présent.

<u>Pour la commune de Merville</u>: M.DUYCK Joël présent, Mme BEURAERT Martine présente, M.BAUDRY José présent, Mme BOULENGER Delphine présente, M.MORVAN Hervé présent, Mme PLÉ Sandra présente, M.SÉRÉ Soarey présent, Mme LORPHELIN Martine présente, M.LORIDAN Bernard présent, M.BEZILLE Marc présent.

<u>Pour la commune de Sailly sur la Lys</u> : M.THOREZ Jean-Claude présent, Mme GRAMMONT Agnès présente, M.RAVET Pierre-Luc présent, Mme HERDIN Andrée présente.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme FERMENTEL Geneviève.

1. Adoption du procès-verbal du conseil du 11 juillet 2020.

Selon document envoyé par voie dématérialisée.

Monsieur Hurlus:

« Avant de s'attaquer aux sujets de ce soir, le point 1 concerne l'adoption du procès-verbal du conseil du 11 juillet 2020. Y a-t-il des remarques ? »

Madame Théron:

« Monsieur le Président, juste une petite remarque. Lors de mon intervention, est écrit : je souhaite travailler sans concertation. Il faut bien sûr lire : dans la concertation. Merci ».

Monsieur Hurlus:

« Donc on fera la rectification ».

Monsieur Boonaert:

« Alors je ne pourrai pas approuver le conseil, enfin le rapport, car je n'y étais pas le 11 pardon le 30 ».

Monsieur Hurlus:

« Non, là je parle du 11 ».

Monsieur Boonaert:

« Ah ok, là j'y étais. J'avais juste pris un peu d'avance ».

Monsieur Hurlus:

« D'autres remarques ? Non ? Donc mis à part cette remarque, pas d'autres. Donc on considère le procès-verbal adopté »

Point adopté à l'unanimité (41 voix pour)

2. Adoption du procès-verbal du conseil du 30 juillet 2020.

Selon document envoyé par voie dématérialisée.

Monsieur Hurlus:

« Y-a-t-il des remarques ? »

Monsieur Boonaert:

« Alors je n'y étais pas donc je ne pourrai pas approuver mais j'ai quand même lu tout en détail. Il y a quand même quelques belles coquilles et des fautes d'orthographe et il faudra peut-être les corriger parce qu'il y a des choses qui ont dû sauter. Dans la publication, pour le public, il faut faire attention. Je tenais à le dire».

Monsieur Hurlus:

« Bon, merci Jean-Philippe. D'autres remarques ? Non ? Donc on considère le procès-verbal adopté. Je vous remercie ».

Point adopté à l'unanimité (42 voix pour)

3. Désignation des délégués au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères des Flandres (SMICTOM des Flandres).

Le Président expose au Conseil :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33, L. 5211-1, L.5711-1 et L.5721-2 ;

Suite au renouvellement des huit communes, il est nécessaire au conseil d'élire les délégués au SMICTOM des Flandres.

Conformément aux statuts du SMICTOM, la CCFL doit désigner 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants dans le cas d'une adhésion au traitement seul au SMICTOM des Flandres.

Compte tenu des risques sanitaires liés à l'épidémie de covid-19 et conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020, « l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés au même article L. 5711-1. ».

Ainsi, il est proposé au Conseil de 🗈

- procéder à l'élection, par vote uninominal à main levée, aux nominations des délégués du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères des Flandres (SMICTOM des Flandres);
- élire 8 titulaires et 8 suppléants.

Monsieur Hurlus:

« On arrive au point 3. Donc ça concerne le SMICTOM. Donc il s'agit, comment dire, de désigner les 8 titulaires et 8 suppléants. Donc je rappelle que le SMICTOM et nos liens avec le SMICTOM sont pour le traitement des ordures ménagères, la collecte étant assurée par la CCFL. Le SMICTOM c'est 54 délégués pour la CCFI et 8 délégués pour la CCFL. On passera, quand de nouvelles communes arriveront, à 72 délégués pour la CCFI et 8 délégués pour la CCFL. Je rappelle que le SMICTOM a fonctionné à l'initiative de l'ancien Président qui avait favorisé l'élection de Philippe Brouteele qui avait déjà assuré le mandat précédent, un mandat de vice-président et donc le mandat 2014-2020 a permis à la CCFL d'avoir un représentant Président au SMICTOM. Aujourd'hui, il s'agit de désigner 8 délégués et 8 suppléants donc j'ai une proposition à faire. Vous êtes libres de l'accepter ou pas. Je propose que pour les titulaires, on mette un titulaire par commune de manière à ce que chaque commune de la CCFL soit représentée au sein du SMICTOM face, demain, aux 72 délégués titulaires de la CCFI. Y a-t-il une opposition à ce que l'on parte sur ce schéma-là ? »

Monsieur Henneon:

« Bonsoir à tous. Monsieur Le Président. Je pense qu'afin que chacun puisse se présenter ou s'exprimer de quelle manière qu'elle soit, je sollicite un vote à bulletin secret ».

Monsieur Hurlus:

« C'est-à-dire qu'à chaque fois qu'il y aura, que je demanderai à un titulaire à se présenter, s'il est tout seul on fera un vote à main levée ».

Monsieur Henneon:

« Je suis d'accord, mais ».

Monsieur Hurlus:

« Et s'il en a deux, mais oui mais c'est la loi ».

Monsieur Henneon:

« Je sais. Je tiens à le souligner ».

Monsieur Hurlus:

« Je parle des titulaires et des suppléants. On doit les prendre un par un. Voilà. Donc je reviens sur ma proposition. Est-ce que vous êtes d'accord ? Pas d'accord ? Sachant que rien ne nous y oblige. Oui Monsieur Ficheux ».

Monsieur Ficheux:

« À partir du moment où on vote à bulletin secret pour les délégués, on ne sait pas qui va se présenter au cours des, donc pour désigner les 8 délégués titulaires. Donc, on ne peut pas partir sur le principe de un délégué par commune, même si pourquoi pas, il peut y avoir donc un délégué par commune qui se présente mais il peut y avoir aussi d'autres candidats qui se présentent donc ça ne sera pas forcément un délégué par commune. Après, vous pouvez proposer un délégué par commune. Délégué 1, commune A, etc. Délégué 2, commune B mais ça ne voudra pas dire qu'il y aura un délégué par commune. Ensuite, sur le fait s'il y a un seul candidat, je pense qu'il faut aussi quand même passer à l'isoloir puisque le candidat peut-être rassemblera 42 voix comme il en rassemblera 22. Donc à partir du moment où l'on passe sur une élection, même à une personne, ça veut pas dire que cette personne-là va rassembler la totalité des voix. Donc voilà pour mon avis. Donc je ne rejoins pas votre proposition. Je rejoins la proposition de : il y a une personne qui se présente, vous présentez un nom par commune, il y aura peut-être ou peut-être pas d'autres candidats ».

Monsieur Hurlus:

« Alors, je ne suis pas un expert juridique mais quand il n'y a qu'un candidat, on peut le voter à main levée. Rien ne s'y oppose ».

Madame Lorphelin:

« Non Monsieur le Président. Les désignations des personnes, quand ils votent au scrutin secret, sauf s'il y a décision unanime du conseil communautaire. Et le fait de voter à main levée d'ici le 25 septembre est une disposition dans le cadre des dispositions de la loi sauf s'il y a décision unanime du conseil communautaire ».

p6

Monsieur Hurlus:

« Moi, il n'y a pas de souci. Simplement on va passer plus de temps »

Madame Lorphelin:

« Non mais je réponds à votre question ».

Monsieur Hurlus:

« Bien sûr. Donc voilà. Donc on va procéder titulaire par titulaire et suppléant par suppléant. On fera. On passera dans l'isoloir. Donc qui est candidat pour le premier titulaire ?

Monsieur Catteau:

« Je souhaiterais intervenir. Vous aviez remis ce point lors du dernier conseil communautaire au motif que vous deviez négocier avec le Président de la CCFI. Peut-on avoir le compte-rendu de cette négociation ?

Monsieur Hurlus:

« Il n'y a pas de souci ».

Monsieur Catteau:

« Merci ».

Monsieur Hurlus:

« Il n'y a pas de souci. Donc effectivement, j'ai eu des contacts avec la CCFI. Donc ça s'est très très bien passé. Si demain il y avait un candidat de la CCFL qui se présentait à la présidence, les élus de la CCFI, majoritairement je pense, reconnaissent le travail qui a été accompli par l'ancien enfin par le Président actuel donc sous le mandat 2014-2020 et donc s'il devait se représenter, ce serait peut-être un atout pour nous de pouvoir encore disposer d'une présidence avec un élu de la CCFL au sein d'un syndicat où, je vous dis, demain il y aura 72 délégués de la CCFI. Donc, voilà. Il y a eu des échanges avec les élus de la CCFI et ça s'est bien passé. Donc pour moi c'est une affaire qui peut aboutir pour peu que l'on mette le bon candidat de la CCFL lorsqu'on le présentera, si on le présente, au sein du SMICTOM ».

Monsieur Catteau:

« Je rappelle quand même que le Président est élu par les conseillers et que la voix du Président de la CCFI ne fait pas autorité, donc on n'est jamais sûr du résultat d'une élection avant qu'elle ait eu lieu ».

Monsieur Hurlus:

« Ça vous pouvez le dire. Donc y a-t-il un candidat, un premier candidat ? Pour la commune éventuellement d'Estaires ou si vous ne voulez pas par commune, y a-t-il un candidat ? Merci de bien. Pour Estaires, il n'y a pas de candidat pour Estaires ? Monsieur Parent. Monsieur Henneon. Donc on va partir pour une élection à l'isoloir. C'est parti. Alors nous aurons besoin de deux assesseurs. Qui veut bien se porter volontaire ? Anne ? Et Madame Verhaeghe.

Election des candidats titulaires.

Délégué titulaire 1.

Sont candidats:

- PARENT Mickaël
- HENNEON François-Xavier

Il est procédé au vote à bulletin secret pour le poste de délégué titulaire 1.

<u>Résultats</u>:

Votants: 42 Blancs: 3 Nuls: 0

Exprimés: 39

Majorité absolue: 20

Délégué Titulaire 1		
PARENT Michaël	19 Voix	
HENNEON François-Xavier	20 Voix	

PARENT Mickaël a obtenu 19 voix et HENNEON François-Xavier a obtenu 20 voix.

HENNEON François-Xavier est élu délégué titulaire 1 de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au SMICTOM DES FLANDRES.

Monsieur Hurlus:

« Je propose de passer au deuxième titulaire, au candidat deuxième titulaire. Pour Fleurbaix, y a-t-il un candidat ? Alors, Monsieur Aimé Delabre. Y a-t-il d'autres candidats ? Non ?».

Monsieur Loridan:

« Monsieur le Président s'il vous plaît ? »

Monsieur Hurlus:

« Oui »

Monsieur Loridan:

« Puis-je me permettre d'intervenir au cours de cette élection ? »

Monsieur Hurlus:

« Comment ? »

Monsieur Loridan:

« Puis-je me permettre d'intervenir maintenant? »

Monsieur Hurlus:

« Oui. Bien sûr »

Monsieur Loridan:

« Alors, je voudrais manifester mon étonnement, je dirai presque ma stupéfaction parce que là on est parti sur une élection, commune par commune, ce qui veut dire qu'un délégué au SMICTOM ne défend pas l'intérêt de la communauté de communes mais principalement sa commune. Moi je. Franchement, les bras m'en tombent. Déjà lors de la dernière séance, on a voté à un moment ainsi.

J'avoue que je ne comprends pas où est la défense de l'esprit communautaire dans cette façon de procéder. Voilà. Je voulais simplement faire cette réflexion, c'est tout. À titre peut-être personnel mais voilà ».

Monsieur Hurlus:

« Mais Monsieur Parent vous pouvez vous présenter. Monsieur Loridan, vous pouvez vous présenter. Rien ne vous empêche de vous présenter, à n'importe quel moment de l'élection puisqu'on passe. C'est simplement une proposition que j'avais faite pour avoir un délégué par commune, ce qui peut être légitime aussi. Donc voilà. Maintenant vous faites ce que vous voulez. Vous vous présentez, vous ne vous présentez pas, c'est votre choix. Voilà. Donc, je repose la question ».

Monsieur Dehaene:

« Ça veut dire que par exemple, puisque tu es Maire de Lestrem, tu vas dire un candidat pour Lestrem, et il peut y avoir quelqu'un de Merville, d'Estaires qui se présente également. C'est pas forcément ».

Monsieur Hurlus:

« Mais j'ai fait une proposition. Apparemment vous n'étiez pas d'accord donc moi je propose commune par commune mais si pour la commune de Fleurbaix vous voulez mettre un mervillois, un estairois, c'est votre choix. C'est votre choix ».

Monsieur Dehaene:

« Très bien ».

Monsieur Hurlus:

« Je ne peux pas vous empêcher de le faire. On vous l'a dit ».

Monsieur Loridan:

« C'est pas pour la commune de Fleurbaix, c'est pour la CCFL ».

Monsieur Hurlus:

« Monsieur Loridan, moi je propose un candidat pour Fleurbaix. Monsieur Aimé Delabre se présente très bien, mais si quelqu'un veut se présenter aux lieux et place de Monsieur Aimé Delabre, libre à lui. Voilà. Donc je repose la question. Y a-t-il un second candidat ? Non ? Donc on va passer à l'isoloir.

Monsieur Hodent:

« Il n'y a toujours pas d'accord à l'unanimité pour voter. »

Monsieur Hurlus:

« Non, mais comme il y a une personne qui était opposée et qu'on n'a pas l'unanimité, il faut passer à l'isoloir à moins que vous changiez d'avis à nouveau ».

p9

Monsieur Boonaert:

« Qu'est-ce que vous en pensez ? On passe à l'isoloir ou on vote à l'unanimité ? »

Monsieur Hurlus:

« Écoutez, on va pas le faire pour chaque titulaire. C'est tout à l'isoloir ou rien du tout. Vous avez voulu l'isoloir, vous allez passer à l'isoloir ».

• Délégué titulaire 2.

Est candidat:

- DELABRE Aimé

Il est procédé au vote à bulletin secret pour le poste de délégué titulaire 2.

Résultats:

Votants: 42 Blancs: 6 Nuls: 0

Exprimés: 36

Majorité absolue: 19

Délégué Titulaire 2	
DELABRE Aimé	33 Voix
DEHAENE Michel	1 Voix
LORIDAN Bernard	2 Voix

DELABRE Aimé a obtenu 33 voix, DEHAENE Michel a obtenu 1 voix, LORIDAN Bernard a obtenu 2 voix.

DELABRE Aimé est élu délégué titulaire 2 de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au SMICTOM DES FLANDRES.

Monsieur Hurlus:

« On va passer au troisième titulaire. Y a-t-il un candidat pour la ville de La Gorgue ? Je propose Monsieur Brouteele. Y a-t-il un autre candidat ? Madame Lorphelin. Voilà, c'est parti pour un troisième »

• Délégué titulaire 3.

Sont candidats:

- BROUTEELE Philipe
- LORPHELIN Martine

Il est procédé au vote à bulletin secret pour le poste de délégué titulaire 3.

Résultats:

Votants: 42 Blancs: 2 Nuls: 0 Exprimés: 40

Majorité absolue : 21

Délégué Titulaire 3		
BROUTEELE Philipe	27 Voix	
LORPHELIN Martine	13 Voix	

BROUTEELE Philipe a obtenu 27 voix et LORPHELIN Martine a obtenu 13 voix.

BROUTEELE Philipe est élu délégué titulaire 3 de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au SMICTOM DES FLANDRES.

Monsieur Hurlus:

« Nous allons passer à l'élection du quatrième titulaire. Donc, je propose que Laventie présente son candidat. Monsieur Boonaert. Y a-t-il d'autres candidats ? Non Madame Lorphelin ? Donc on est reparti pour un quatrième tour. »

• Délégué titulaire 4.

Est candidat:

- BOONAERT Jean-Philippe

Il est procédé au vote à bulletin secret pour le poste de délégué titulaire 4.

Résultats:

Votants: 42 Blancs: 8 Nuls: 2 Exprimés: 32

Majorité absolue : 17

	Délégué Titulaire 4	
BOONAERT Jean-Philippe	29 Voix	
PARENT Michaël	1 Voix	
LORPHELIN Martine	2 Voix	

BOONAERT Jean-Philippe a obtenu 29 voix, PARENT Michaël a obtenu 1 voix et LORPHELIN Martine a obtenu 2 voix.

BOONAERT Jean-Philippe est élu délégué titulaire 4 de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au SMICTOM DES FLANDRES.

Monsieur Hurlus:

« Nous allons passer à l'élection du cinquième titulaire. Donc pour Lestrem, je propose Monsieur Philippe Pruvost. Y a-t-il d'autres candidats ? Non ? Donc on repasse à l'isoloir s'il vous plait. »

Délégué titulaire 5.

Est candidat:

PRUVOST Philippe

Il est procédé au vote à bulletin secret pour le poste de délégué titulaire 5.

<u>Résultats</u>:

Votants : 42 Blancs : 7 Nuls : 1

Exprimés: 34

Majorité absolue: 18

Délégué Titulaire 5		
PRUVOST Philippe	30 Voix	
LORPHELIN Martine	3 Voix	
HENNEON François-Xavier	1 Voix	

PRUVOST Philippe a obtenu 30 voix, LORPHELIN Martine a obtenu 3 voix et HENNEON François-Xavier a obtenu 1 voix.

PRUVOST Philippe est élu délégué titulaire 5 de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au SMICTOM DES FLANDRES.

Monsieur Hurlus:

« On va passer au sixième titulaire. Donc, pour Haverskerque, y a-t-il un candidat ? Madame Durut. Y a-t-il d'autres candidats ? Non ? Donc on recommence l'isoloir s'il vous plait. »

Délégué titulaire 6.

Est candidate :

- DURUT Jocelyne

Il est procédé au vote à bulletin secret pour le poste de délégué titulaire 6.

Résultats:

Votants: 42 Blancs: 7 Nuls: 1 Exprimés: 34 Majorité absolue: 18

	Délégué Titulaire 6	
DURUT Jocelyne	31 Voix	
LORPHELIN Martine	2 Voix	
FICHEUX Bruno	1 Voix	

DURUT Jocelyne a obtenu 31 voix, LORPHELIN Martine a obtenu 2 voix et FICHEUX Bruno a obtenu 1 voix.

DURUT Jocelyne est élue délégué titulaire 6 de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au SMICTOM DES FLANDRES.

Monsieur Hurlus:

« Nous passons au septième titulaire. Donc pour Merville, Monsieur Joël Duyck. Y a-t-il un autre candidat ? Monsieur Loridan. Voilà, vous pouvez passer à l'isoloir. »

• Délégué titulaire 7.

Sont candidats:

- DUYCK Joël
- LORIDAN Bernard

Il est procédé au vote à bulletin secret pour le poste de délégué titulaire 7

<u>Résultats</u>:

Votants: 42 Blancs: 0 Nuls: 0 Exprimés: 42

Majorité absolue : 22

Délégué Titulaire 7		
DUYCK Joël	28 Voix	
LORIDAN Bernard	14 Voix	

DUYCK Joël a obtenu 28 voix et LORIDAN Bernard a obtenu 14 voix.

DUYCK Joël est élu délégué titulaire 7 de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au SMICTOM DES FLANDRES.

Monsieur Hurlus:

« Nous allons passer au huitième candidat ».

Monsieur Duyck:

« Merci ».

Monsieur Hurlus

« Donc pour la commune de Sailly. Ok il est proposé Monsieur Pierre Thullier ».

Monsieur Boonaert:

« Il ne fait pas partie du conseil communautaire ».

Monsieur Thorez:

« Non. Il peut? »

Monsieur Hodent:

« Il est élu municipal. Il peut, la loi l'autorise».

Monsieur Thorez:

« Ah bon. Moi je pensais qu'il ne pouvait pas. Donc moi je propose Pierre Thullier ».

Monsieur Hurlus:

« Très bien. Y a-t-il d'autres candidats pour Sailly? Donc on passe à l'isoloir s'il vous plait.

Délégué titulaire 8.

Est candidat:

- THULLIER Pierre

Il est procédé au vote à bulletin secret pour le poste de délégué titulaire 8.

Résultats:

Votants: 42 Blancs: 8 Nuls: 1

Exprimés: 33

Majorité absolue : 17

Délégué Titulaire 8		
THULLIER Pierre	25 Voix	

THOREZ Jean-Claude	6 Voix
RAVET Pierre-Luc	2 Voix

THULLIER Pierre a obtenu 25 voix, THOREZ Jean-Claude a obtenu 6 voix et RAVET Pierre-Luc a obtenu 2 voix.

THULLIER Pierre est élu délégué titulaire 8 de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au SMICTOM DES FLANDRES.

Monsieur Hurlus:

« Nous venons de passer à l'élection des 8 titulaires donc maintenant il faut passer à l'élection des suppléants. A la demande de certains d'entre vous, je repose la question, si je n'ai pas l'unanimité, on continuera à passer à l'isoloir : acceptez-vous le principe di vote à main levée si on a qu'un candidat ? Y a-t-il une opposition ? Y a pas d'opposition ? Donc je vous remercie. On va pouvoir manœuvrer. Donc maintenant pour les suppléants, comme vous pouvez le constater, finalement il y a un élu de chaque commune en titulaire qui sera représentant au SMICTOM donc je refais le tour pour Estaires. Qui veut être délégué suppléant ? Monsieur Parent. Y a-t-il un autre candidat ? Monsieur Lordian ? Très bien. Nous allons repasser à l'isoloir. »

Election des candidats suppléants.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix pour) de procéder à l'élection, par vote uninominal à main levée, des délégués suppléants au SMICTOM DES FLANDRES lorsqu'il n'y a qu'un seul candidat.

• Délégué suppléant 1.

Sont candidats:

- PARENT Michaël
- LORIDAN Bernard

Il est procédé au vote à bulletin secret pour le poste de délégué suppléant 1.

Résultats:

Votants: 42 Blancs: 1 Nuls: 1

Exprimés: 40

Majorité absolue : 21

Délégué	é suppléant 1
PARENT Michaël	21 Voix
LORIDAN Bernard	19 Voix

PARENT Michaël a obtenu 21 voix et LORIDAN Bernard a obtenu 19 voix.

PARENT Michaël est élu délégué suppléant 1 de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au SMICTOM DES FLANDRES.

• Délégué suppléant 2.

Est candidat:

- VANECLOO Serge

<u>Résultats</u>:

Votants: 42 Blancs: 0 Nuls: 0 Exprimés: 42

Majorité absolue : 22

Délégué suppléant 2		
VANECLOO Serge	42 Voix	

VANECLOO Serge est élu délégué suppléant 2 de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au SMICTOM DES FLANDRES.

• Délégué suppléant 3.

Est candidate :

- GOEDGEBUER Catherine

Résultats:

Votants: 42 Blancs: 0 Nuls: 0

Exprimés: 42

Majorité absolue : 22

Délégué suppléant 3		
GOEDGEBUER Catherine	42 Voix	

GOEDGEBUER Catherine est élue déléguée suppléant 3 de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au SMICTOM DES FLANDRES.

• Délégué suppléant 4.

Est candidat:

- BODART Michel

Résultats: Votants: 42 Blancs: 0 Nuls:0

Exprimés: 42

Majorité absolue : 22

Délégué suppléant 4		
BODART Michel	42 Voix	

BODART Michel est élu délégué suppléant 4 de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au SMICTOM DES FLANDRES.

• Délégué suppléant 5.

Sont candidats:

MOUQUET Denis

FAIDUTTI Jean-marc

Il est procédé au vote à bulletin secret pour le poste de délégué suppléant 5.

Résultats :

Votants: 42 Blancs: 1 Nuls: 2 Exprimés: 39

Majorité absolue : 20

Délégué suppléant 5		
MOUQUET Denis	15 Voix	
FAIDUTTI Jean-Marc	22 Voix	
LORIDAN Bernard	2 Voix	

MOUQUET Denis a obtenu 15 voix, FAIDUTTI Jean-Marc a obtenu 22 voix et LORIDAN Bernard a obtenu 2 voix.

FAIDUTTI Jean-Marc est élu délégué suppléant 5 de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au SMICTOM DES FLANDRES.

Délégué suppléant 6.

Est candidat:

- DELVALLE Jean

Résultats:

Votants: 42 Blancs: 0 Nuls: 0

Exprimés: 42

Majorité absolue : 22

Délégué suppléant 6	
DELVALLE Jean	42 Voix

DELVALLE Jean est élu délégué suppléant 6 de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au SMICTOM DES FLANDRES.

Délégué suppléant 7.

Sont candidats:

- BAUDRY José
- LORIDAN Bernard

Il est procédé au vote à bulletin secret pour le poste de délégué suppléant 7.

Résultats :

Votants: 42 Blancs: 1 Nuls: 1

Exprimés: 40

Majorité absolue : 21

	Délégué suppléant 7	
BAUDRY José 25 Voix		
LORIDAN Bernard	15 Voix	

BAUDRY José a obtenu 25 voix et LORIDAN Bernard a obtenu 15 voix.

BAUDRY José est élu délégué suppléant 7 de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au SMICTOM DES FLANDRES.

Délégué suppléant 8.

Est candidat:

- THOREZ Jean-Claude

Résultats: Votants: 42 Blancs: 0 Nuls: 0

Exprimés: 42

Majorité absolue : 22

Délégué suppléant 8	
THOREZ Jean-Claude	42 Voix

THOREZ Jean-Claude est élu délégué suppléant 8 de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au SMICTOM DES FLANDRES.

4. Désignation des membres de chaque commission communautaire.

Le Président expose au Conseil :

Conformément au Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020D008 du Conseil communautaire du 30 juillet 2020 détaillant ci-dessous la représentativité dans les 9 commissions créées par cette délibération :

- Commission Finances, mutualisation, transferts de charges,
- Commission Développement économique et acquisitions foncières,
- Commission Voirie, bâtiments, gens du voyage et chenil intercommunal,
- Commission Tourisme, voies douces, base nautique et port Flandre Lys,
- Commission Habitat, actions sociales et CIAS,
- Commission Collecte des déchets ménagers et des relations avec le SMICTOM des Flandres,
- Commission Culture,
- Commission Environnement, transition écologique et aménagement du territoire,
- Commission Petite-enfance, jeunesse, santé et sport.

A. ELUS COMMUNAUTAIRES MEMBRES DES COMMISSIONS :

Suivant les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1, il est proposé de former des commissions communautaires en lien avec les compétences de la Communauté de Communes.

Afin de respecter l'article L.2121-22 du CGCT et ainsi permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée intercommunale, il est proposé que :

- Pour les communes représentées en CCFL par un seul groupe communal, deux élus soient désignés ;
- Pour les communes représentées en CCFL par plusieurs groupes, deux élus issus du groupe majoritaire communal et un élu issu de chaque groupe minoritaire communal soient désignés.

Ainsi, pour les communes de :

- Fleurbaix, Haverskerque, La Gorgue, Lestrem et Sailly-sur-la-Lys: deux élus siégeront à chaque commission.
- Estaires et Laventie : trois élus siégeront à chaque commission : deux élus issus du groupe majoritaire communal et un élu issu du groupe minoritaire communal.
- Merville : quatre élus siégeront à chaque commission : deux élus issus du groupe majoritaire communal et un élu de chaque groupe minoritaire communal.

Chaque commission sera également constituée, en plus de ces commissaires :

- du Président,
- des Vice-Présidents,
- des Maires.

La composition des différentes commissions a fait l'objet d'une sollicitation auprès des différentes communes. Suite aux retours des communes, il convient de procéder à l'élection des différents membres communautaires de chaque commission, au scrutin de liste.

Il est donc demandé au conseil communautaire de procéder, au scrutin de liste, à l'élection des membres communautaires devant composer les différentes commissions.

Commission Finances, mutualisation, transferts de charges Vice-président en charge de cette thématique : M. MAHIEU Philippe		
ESTAIRES	HENNEON	François-Xavier
ESTAIRES	DEHAENE	Michel
ESTAIRES	PARENT	Michaël
FLEURBAIX	DELABRE	Aimé
FLEURBAIX	CATTEAU	Joseph
HAVERSKERQUE	DURUT	Jocelyne
HAVERSKERQUE	BLERVAQUE	Philippe
LA GORGUE	BROUTEELE	Philippe
LA GORGUE	DERONNE	Véronique
LAVENTIE	BOONAERT	Jean-Philippe
LAVENTIE	DEBAISIEUX	Nathalie
LAVENTIE	FAIDUTTI	Jean-Marc
LESTREM	PRUVOST	Philippe
LESTREM	HIEL	Anne
MERVILLE	DUYCK	Joël
MERVILLE	MORVAN	Hervé
MERVILLE	LORPHELIN	Martine
MERVILLE	BEZILLE	Marc
SAILLY SUR LA LYS	RAVET	Pierre-Luc
SAILLY SUR LA LYS	HERDIN	Andrée

	sion Développement économique e dent en charge de cette thématiqu	
ESTAIRES	HENNEON	François-Xavier
ESTAIRES	DEHAENE	Michel
ESTAIRES	PARENT	Michaël
FLEURBAIX	DELABRE	Aimé
FLEURBAIX	CATTEAU	Joseph
HAVERSKERQUE	DURUT	Jocelyne
HAVERSKERQUE	BLERVAQUE	Philippe
LA GORGUE	EVRARD	Monique
LA GORGUE	BROUTEELE	Philippe
LAVENTIE	BOONAERT	Jean-Philippe
LAVENTIE	MOUQUET	Denis
LAVENTIE	FAIDUTTI	Jean-Marc
LESTREM	DELVALLE	Jean
LESTREM	BROUARD	Bénédicte
MERVILLE	DUYCK	Joël
MERVILLE	MORVAN	Hervé
MERVILLE	LORPHELIN	Martine
MERVILLE	BEZILLE	Marc
SAILLY SUR LA LYS	RAVET	Pierre-Luc
SAILLY SUR LA LYS	HERDIN	Andrée

Commission Voirie, bâtiments, gens du voyage et chenil Vice-président en charge de cette thématique : M. DUYCK Joël		
ESTAIRES	HOUSSIN	Marie
ESTAIRES	BAUDRY	Catherine
ESTAIRES	PARENT	Michaël
FLEURBAIX	DELABRE	Aimé
FLEURBAIX	CATTEAU	Joseph
HAVERSKERQUE	DURUT	Jocelyne
HAVERSKERQUE	BLERVAQUE	Philippe
LA GORGUE	BODART	Michel
LA GORGUE	VERHAEGHE	Marie-Thérèse
LAVENTIE	FERMENTEL	Geneviève
LAVENTIE	MOUQUET	Denis
LAVENTIE	FAIDUTTI	Jean-Marc
LESTREM	DELVALLE	Jean
LESTREM	BROUARD	Bénédicte
MERVILLE	BAUDRY	José
MERVILLE	SÉRÉ	Soarey Idriss
MERVILLE	LORPHELIN	Martine
MERVILLE	BEZILLE	Marc
SAILLY SUR LA LYS	RAVET	Pierre-Luc
SAILLY SUR LA LYS	THOREZ	Jean-Claude

Commission Tourisme, voies douces, base nautique et port Flandre Lys Vice-présidente en charge de cette thématique : Mme DURUT Jocelyne		
ESTAIRES	BAUDRY	Catherine
ESTAIRES	BERTRAND	Dorothée
ESTAIRES	PARENT	Michaël
FLEURBAIX	THERON	Stéphanie
FLEURBAIX	CATTEAU	Joseph
HAVERSKERQUE	DURUT	Jocelyne
HAVERSKERQUE	BLERVAQUE	Philippe
LA GORGUE	DERONNE	Véronique
LA GORGUE	BODART	Michel
LAVENTIE	FERMENTEL	Geneviève
LAVENTIE	MOUQUET	Denis
LAVENTIE	FAIDUTTI	Jean-Marc
LESTREM	HIEL	Anne
LESTREM	BROUARD	Bénédicte
MERVILLE	DUYCK	Joël
MERVILLE	PLÉ	Sandra
MERVILLE	LORIDAN	Bernard
MERVILLE	BEZILLE	Marc
SAILLY SUR LA LYS	HERDIN	Andrée
SAILLY SUR LA LYS	THOREZ	Jean-Claude

Commission Habitat, actions sociales et CIAS Vice-présidente en charge de cette thématique : Mme FERMENTEL Geneviève		
ESTAIRES	HOUSSIN	Marie
ESTAIRES	BERTRAND	Dorothée
ESTAIRES	PARENT	Michaël
FLEURBAIX	THERON	Stéphanie
FLEURBAIX	CATTEAU	Joseph
HAVERSKERQUE	DURUT	Jocelyne
HAVERSKERQUE	BLERVAQUE	Philippe
LA GORGUE	EVRARD	Monique
LA GORGUE	DERONNE	Véronique
LAVENTIE	MOUQUET	Denis
LAVENTIE	DEBAISIEUX	Nathalie
LAVENTIE	FAIDUTTI	Jean-Marc
LESTREM	BROUARD	Bénédicte
LESTREM	HIEL	Anne
MERVILLE	BOULENGER	Delphine
MERVILLE	BEUREART	Martine
MERVILLE	LORPHELIN	Martine
MERVILLE	BEZILLE	Marc
SAILLY SUR LA LYS	GRAMMONT	Agnès
SAILLY SUR LA LYS	THOREZ	Jean-Claude

Commission Collecte des déchets ménagers et des relations avec le SMICTOM des Flandres Vice-président en charge de cette thématique : M. HENNEON François-Xavier		
ESTAIRES	HENNEON	François-Xavier
ESTAIRES	DEHAENE	Michel
ESTAIRES	PARENT	Michaël
FLEURBAIX	DELABRE	Aimé
FLEURBAIX	CATTEAU	Joseph
HAVERSKERQUE	DURUT	Jocelyne
HAVERSKERQUE	BLERVAQUE	Philippe
LA GORGUE	BROUTEELE	Philippe
LA GORGUE	BODART	Michel
LAVENTIE	BOONAERT	Jean-Philippe
LAVENTIE	DEBAISIEUX	Nathalie
LAVENTIE	FAIDUTTI	Jean-Marc
LESTREM	PRUVOST	Philippe
LESTREM	DELVALLE	Jean
MERVILLE	DUYCK	Joël
MERVILLE	BAUDRY	José
MERVILLE	LORIDAN	Bernard
MERVILLE	BEZILLE	Marc
SAILLY SUR LA LYS	HERDIN	Andrée
SAILLY SUR LA LYS	THOREZ	Jean-Claude

	Commission Cult	ure
Vice-	président en charge de cette thémat	tique : M. DEHAENE Michel
ESTAIRES	BAUDRY	Catherine
ESTAIRES	BERTRAND	Dorothée
ESTAIRES	PARENT	Michaël
FLEURBAIX	THERON	Stéphanie
FLEURBAIX	CATTEAU	Joseph
HAVERSKERQUE	DURUT	Jocelyne
HAVERSKERQUE	BLERVAQUE	Philippe
LA GORGUE	DERONNE	Véronique
LA GORGUE	VERHAEGHE	Marie-Thérèse
LAVENTIE	DEBAISIEUX	Nathalie
LAVENTIE	FERMENTEL	Geneviève
LAVENTIE	FAIDUTTI	Jean-Marc
LESTREM	HIEL	Anne
LESTREM	BROUARD	Bénédicte
MERVILLE	PLÉ	Sandra
MERVILLE	BOULENGER	Delphine
MERVILLE	LORIDAN	Bernard
MERVILLE	BEZILLE	Marc
SAILLY SUR LA LYS	GRAMMONT	Agnès
SAILLY SUR LA LYS	THOREZ	Jean-Claude

Commission Environnement, transition écologique et aménagement du territoire Vice-président en charge de cette thématique : M. THOREZ Jean-Claude			
ESTAIRES	BAUDRY	Catherine	
ESTAIRES	HOUSSIN	Marie	
ESTAIRES	PARENT	Michaël	
FLEURBAIX	DELABRE	Aimé	
FLEURBAIX	CATTEAU	Joseph	
HAVERSKERQUE	DURUT	Jocelyne	
HAVERSKERQUE	BLERVAQUE	Philippe	
LA GORGUE	DERONNE	Véronique	
LA GORGUE	BROUTEELE	Philippe	
LAVENTIE	MOUQUET	Denis	
LAVENTIE	FERMENTEL	Geneviève	
LAVENTIE	FAIDUTTI	Jean-Marc	
LESTREM	HIEL	Anne	
LESTREM	DELVALLE	Jean	
MERVILLE	DUYCK	Joël	
MERVILLE	BAUDRY	José	
MERVILLE	LORIDAN	Bernard	
MERVILLE	BEZILLE	Marc	
SAILLY SUR LA LYS	GRAMMONT	Agnès	
SAILLY SUR LA LYS	THOREZ	Jean-Claude	

Commission Petite-enfance, jeunesse, santé et sport Vice-présidente en charge de cette thématique : Mme THERON Stéphanie			
ESTAIRES	BERTRAND	Dorothée	
ESTAIRES	HOUSSIN	Marie	
ESTAIRES	PARENT	Michaël	
FLEURBAIX	DELABRE	Aimé	
FLEURBAIX	CATTEAU	Joseph	
HAVERSKERQUE	DURUT	Jocelyne	
HAVERSKERQUE	BLERVAQUE	Philippe	
LA GORGUE	VERHAEGHE	Marie-Thérèse	
LA GORGUE	DERONNE	Véronique	
LAVENTIE	FERMENTEL	Geneviève	
LAVENTIE	DEBAISIEUX	Nathalie	
LAVENTIE	FAIDUTTI	Jean-Marc	
LESTREM	HIEL	Anne	
LESTREM	BROUARD	Bénédicte	
MERVILLE	BOULENGER	Delphine	
MERVILLE	SÉRÉ	Soarey Idriss	
MERVILLE	LORPHELIN	Martine	
MERVILLE	BEZILLE	Marc	
SAILLY SUR LA LYS	GRAMMONT	Agnès	
SAILLY SUR LA LYS	THOREZ	Jean-Claude	

Monsieur Hurlus:

« Y a-t-il des remarques ? Des rajouts ?

Très bien, je vous remercie. Donc toutes les commissions sont mises en place avec les noms qui ont été proposés par chaque commune ».

B. <u>ELUS MUNICIPAUX NON-COMMUNAUTAIRES POUVANT PARTICIPER AUX COMMISSIONS :</u>

Par ailleurs.

- 1. Depuis la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, au sein des commissions thématiques :
- Un conseiller absent peut être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle habituellement applicable à la composition des commissions thématiques ;
- Par ailleurs, les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation, non membres de la commission peuvent assister aux séances sans participer au vote.
- 2. L'article L.5211-40-1 du CGCT stipule que l'EPCI peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine.

La participation des conseillers municipaux non-communautaires aux différentes commissions a fait l'objet d'une sollicitation auprès des différentes communes (groupe majoritaire communal et éventuel(s) groupe(s) minoritaire(s) communal(aux).

A ce jour, les propositions reçus en CCFL sont les suivantes.

Commission Finances, mutualisation, transferts de charges				
ESTAIRES	ROMMELARD	Rémi		
LSTAIRES	SABRE	Olivier		
FLEURBAIX	LELEU	Mathieu		
HAVERSKERQUE				
LA GORGUE	BERTHE	Marie-José		
LAVENTIE	CORDONNIER	Stéphane		
LESTREM	LABERGERIE	Erik		
MERVILLE	TIMLELT	Frédéric		
SAILLY SUR LA LYS	KNOCKAERT	Vincent		

Commission Développement économique et acquisitions foncières			
ESTAIRES	ROMMELARD	Rémi	
ESTAIRES	WILLERON	Bruno	
FLEURBAIX	COTTIGNY	François-Xavier	
HAVERSKERQUE	ROLIN	Eddy	
LA GORGUE	DUPAS	Michel	
LAVENTIE	TACOEN	Julien	
LESTREM	DELAVAL	Christophe	
MERVILLE	TIMLELT	Frédéric	
SAILLY SUR LA LYS	CARDON	Olivier	

Commission Voirie, bâtiments, gens du voyage et chenil			
ESTAIRES	GLORIANT	Stéphane	
LISTAINES	SABRE	Olivier	
FLEURBAIX	BENIAC	Dominique	
HAVERSKERQUE	ROLIN	Eddy	
LA GORGUE	GALLIAERDE	Benoît	
LAVENTIE	DECOSTER	Jean-Luc	
LESTREM	DELAVAL	Christophe	
MERVILLE	TIMLELT	Frédéric	
SAILLY SUR LA LYS	DUPONT	Bruno	

Commission Tourisme, voies douces, base nautique et port Flandre Lys			
ESTAIRES	DUBUS	Frédéric	
LOTAINES	MASSON	Jimmy	
FLEURBAIX	DELANNOY	Christelle	
HAVERSKERQUE	ROLIN	Eddy	
LA GORGUE	BARTEK	Virginie	
LAVENTIE	LIENART	Jacqueline	

LESTREM	DUBOIS	Boris	
MERVILLE	LAPIERRE	Julien	
MERVILLE	PETITPRET	Sabine	
SAILLY SUR LA LYS	LUTZ	Véronique	

Commission Habitat, actions sociales et CIAS			
FCTAIDEC	COLPAERT	Yves	
ESTAIRES	LEGRAND	Laetitia	
FLEURBAIX	DELASSUS	Anne-Laure	
HAVERSKERQUE	PHILIPPOT	Elisabeth	
LA GORGUE	MAYEUX	Jean-Luc	
LAVENTIE	MAILLE	Carole	
LESTREM	PINCHON	Yolande	
MERVILLE	CAPPELLE	Christiane	
MERVILLE	TIMLELT	Frédéric	
SAILLY SUR LA LYS	DESWARTE	Marie-Dominique	

Commission Collecte des déchets ménagers et des relations avec le SMICTOM des Flandres			
ESTAIRES	WILLERON	Bruno	
FLEURBAIX	VANECLOO	Serge	
HAVERSKERQUE	GOEDGEBUER	Catherine	
LA GORGUE	COURBY	Jessy	
LAVENTIE	DECOSTER	Jean-Luc	
LESTREM	GOMANNE	Stéphane	
MERVILLE	TIMLELT	Frédéric	
SAILLY SUR LA LYS	COTE	Alexandre	

Commission Culture				
ECTAIREC	VILLE	Augustine		
ESTAIRES	MASSON	Jimmy		
FLEURBAIX	FRAGNION	Jean-Paul		
HAVERSKERQUE	DURETETE	Justine		
LA GORGUE	MERLEN	Dorothée		
LAVENTIE	MANCEY	Véronique		
LESTREM	DUBOIS	Boris		
MERVILLE	QUIQUE	Corinne		
MERVILLE	PETITPRET	Sabine		
SAILLY SUR LA LYS	CALDI	Christine		

Commission Environnement, transition écologique et aménagement du territoire			
CCTAIDEC	BOUQUET	Audrey	
ESTAIRES	LEGRAND	Laetitia	
FLEURBAIX	BURETTE	Jean-Marc	
HAVERSKERQUE	TRINEL	Bertrand	

LA GORGUE	NORO	Bruno	Î
LAVENTIE	DECOSTER	Jean-Luc	
LESTREM	CARLIER	Valérie	
MERVILLE	TIMLELT	Frédéric	
SAILLY SUR LA LYS	THULLIER	Pierre	

Commission Petite-enfance, jeunesse, santé et sport		
ESTAIRES	BUISINE	Romain
	LEGRAND	Alexandra
FLEURBAIX	DOUALE	Laurence
HAVERSKERQUE	PHILIPPOT	Elisabeth
LA GORGUE	DUPAS	Michel
LAVENTIE	MANCEY	Véronique
LESTREM	DOMARLE	Nathalie
MERVILLE	LAPIERRE	Julien
MERVILLE	PETITPRET	Sabine
SAILLY SUR LA LYS	BLONDEL	Marie-Christine

Les dispositions de mise en pratique de ces deux points au sein de la Communauté de communes Flandre Lys seront inscrites dans le règlement intérieur du Conseil Communautaire.

Monsieur Hurlus:

« Ensuite, pour les élus non-communautaires pouvant participer aux commissions. Donc pour la commission finances, un certain nombre de personnes se sont positionnées. Y a-t-il d'autres personnes qui auraient été oubliées ? Donc pour la commission finances ? Non ?

Monsieur Thorez:

« Moi, j'ai fait rajouter un nom ».

Monsieur Hodent:

« On a eu des rajouts pour Estaires, Merville et Sailly qu'on a intégré ».

Monsieur Thorez

« Oui ».

Monsieur Hodent:

« On les a sur le tableau ».

Monsieur Hurlus:

« Ensuite, sur la commission développement économique, la même chose. Il n'y a pas de remarque ? Comment ? »

Monsieur Dehaene

« Il y a une remarque ici »

Madame Durut:

« Oui, vous avez mis dans la commission environnement, j'avais proposé Bertrand Trinel et ce n'est pas noté ».

Monsieur Hurlus:

« On a vérifié Jocelyne, c'est là ».

Monsieur Dehaene:

« C'est à la fin. Il y est ».

Madame Durut :

« Commission environnement. Ah, c'est bon ».

Monsieur Hurlus:

« Alors je reviens à la question de Monsieur Parent, concernant ses demandes, Monsieur Hodent ? ».

Monsieur Hodent:

« C'est bon, on a tout reçu et tout intégré ».

Monsieur Hurlus:

« Donc c'est bon. Alors pour la commission voirie, bâtiments, gens du voyage, la même chose, pas de remarque particulière ? Tourisme, voies douces, base nautique et port Flandre Lys, c'est bon ? Habitat, actions sociales et CIAS, pas d'autres demandes supplémentaires ? Commission collecte des déchets ménagers, c'est bon ? Monsieur Brouteele ?».

Monsieur Brouteele:

« Oui Monsieur le Président. N'y a-t-il pas un problème dans la désignation de Madame Buisson Anaïs, qui est conseillère municipale à Estaires, dans une commission d'une collectivité dans laquelle elle est agent ?

Monsieur Hurlus:

« C'est une question ».

Monsieur Hodent:

« Elle n'a pas le droit ».

Monsieur Hurlus:

« Effectivement c'est interdit par la loi. Il y a conflit d'intérêts. Est-ce que vous avez une autre personne à proposer à Estaires ? Non ? Ensuite la commission culture, y a-t-il des remarques ? Non ? Pas de remarque ? Et enfin la commission environnement, non plus ? Petite enfance ? Non plus ? Donc je considère que c'est adopté ».

p33

Point adopté à l'unanimité (42 voix pour)

5. Désignation des représentants du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Flandre Lys.

Le Président expose au Conseil :

Par délibération du 16 décembre 2015, le Conseil communautaire a entériné une délibération de principe actant le statut juridique de l'office de tourisme intercommunal, ses missions et son siège,

Par délibération du 16 décembre 2015, le Conseil communautaire a délibéré également en faveur de la création d'un budget annexe relatif à cet office de tourisme intercommunal,

Par délibération du 31 mars 2016, le Conseil communautaire a adopté les statuts de l'office de tourisme,

Suite au renouvellement des huit communes, il convient de désigner et nommer, par délibération, conformément à l'article 8 desdits statuts, les membres du Conseil d'exploitation.

Le conseil d'exploitation de l'Office de tourisme intercommunal est composé de 15 membres répartis en deux collèges :

- 8 membres élus représentant la Communauté de communes ;
- 7 membres extérieurs représentants les professions et activités intéressées par le tourisme dans la Communauté de communes : prestataires d'hébergements touristiques, restaurateurs, équipements touristiques, associations, greeters, bénévoles assurant une activité en lien avec le tourisme, le patrimoine ou la culture.

Les membres du conseil d'exploitation, à l'exception des conseillers communautaires, doivent être choisis parmi les personnes ayant acquis, en raison notamment de leur expérience des affaires ou l'administration ou de leur profession, une compétence particulière leur permettant d'émettre un avis sur les questions relatives au fonctionnement de l'office de tourisme.

Ces membres doivent jouir de leurs droits civiques et politiques.

Conformément à l'article R.2221-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du conseil d'exploitation ne peuvent :

- Prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie,
- Occuper une fonction dans ces entreprises,
- Assurer une prestation pour ces entreprises,
- Prêter leur concours à titre onéreux à la régie.

Les agents de la Communauté de communes ou de la régie ne peuvent pas être membre du conseil d'exploitation.

Les membres du premier collège du conseil d'exploitation sont désignés par délibération du Conseil communautaire sur proposition du Président de la Communauté de communes pour la durée du mandat. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes.

Les membres du second collège sont nommés par délibération du Conseil communautaire sur proposition du Président de la Communauté de communes pour la même durée. Leurs fonctions prennent fin conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts de l'office de tourisme.

Premier collège.

Après un appel à candidatures effectué par la Communauté de communes Flandre Lys, Monsieur le Président propose comme membres du premier collège du conseil d'exploitation :

- M. Jacques HURLUS, Président
- Mme Marie HOUSSIN
- Mme Stéphanie THERON
- Mme Jocelyne DURUT
- M. Michel BODART
- Mme Nathalie DEBAISIEUX
- Mme Bénédicte BROUARD
- M. Joël DUYCK
- M. Jean-Claude THOREZ

Deuxième collège

Après un appel à candidatures effectué par la Communauté de communes Flandre Lys, Monsieur le Président propose comme membres du deuxième collège du conseil d'exploitation :

- M. Hugues DECROOS Gérant Sodilys Intermarché La Gorgue Hopen Brasserie
- M. Laurent BAILLEUL Président de l'association Anciens Aérodromes
- Mme Brigitte DUHAMEL Gîte la ferme d'Anteline à La Gorgue
- M. Frédéric NUGOU Président de la Tanche Mervilloise
- M. Grégory CARLIER Président du club cyclotourisme mervillois
- M. Hervé MENARD Président de Lestrem en Lumières
- M. Sébastien POTTIE SARL Reborn, Saut en parachute Merville.

Il est proposé au Conseil communautaire d':

- ➤ DESIGNER les membres du premier collège, sur proposition du Président de la Communauté de communes pour la durée de leur mandat, conformément à la liste exposée ci-dessus ;
- NOMMER les membres du deuxième collège, sur proposition du Président de la Communauté de communes, conformément à la liste exposée ci-dessus ;
- > AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Monsieur Hurlus:

« Pas d'opposition ? Pas de remarque ? Donc je considère que c'est adopté. Je vous remercie ». Point adopté à l'unanimité (42 voix pour)

6. Désignation de la liste des commissaires titulaires et suppléants de la commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Le Président expose au Conseil :

Par délibération du 28 juin 2011, le Conseil communautaire a créé une commission intercommunale des impôts directs ;

Cette commission est composée de 11 membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un vice-président délégué);
- 10 commissaires.

L'article 1650 A-2 du code général des impôts dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables, **en nombre double**, remplissant les conditions prévues ci-dessous, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 disposent que les personnes proposées doivent :

- être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 18 ans :
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner les nouveaux membres de cette commission.

Conformément à l'article 1650 A du CGI, la présente liste a été établie sur proposition des communes membres de l'EPCI :

- · Proposition des Commissaires titulaires (au nombre de 20 par ordre alphabétique) :
 - BAUDRY JOSÉ
 - BERTHE MARIE-JOSE
 - BERTRAND DOROTHEE
 - BLERVAQUE PHILIPPE
 - BOONAERT JEAN-PHILIPPE
 - COTTIGNY FRANCOIS-XAVIER
 - DEBAISIEUX NATHALIE
 - DEFOSSEZ EVELYNE
 - DEHAENE MICHEL
 - DELAVAL CHRISTOPHE
 - DURUT JOCEYLYNE
 - DUYCK JOËL
 - FICHEUX BRUNO
 - HERDIN ANDRÉE
 - LEFEBVRE YVES
 - LORPHELIN MARTINE
 - MAHIEU PHILIPPE
 - MORVAN HERVÉ
 - THOREZ JEAN-CLAUDE
 - VANECLOO SERGE
- * Proposition des Commissaires suppléants (au nombre de 20 par ordre alphabétique) :
 - BAUDRY CATHERINE
 - BENIAC DOMINIQUE
 - BODART MICHEL
 - CAPPELLE CHRISTIANE
 - COUSYN SÉBASTIEN
 - DEBRAY DANIELE
 - DELFLY JEAN-LOUIS
 - DUPAS MICHEL JEAN
 - FAIDUTTI JEAN-MARC
 - GOMANNE STEPHANE
 - GRAMMONT AGNÈS
 - HENNEON FRANCOIS-XAVIER
 - HOUSSIN MARIE
 - LEROY BERNARD
 - LOISEE NICOLAS
 - LORIDAN BERNARD
 - MOUQUET DENIS

- RAVET PIERRE-LUC
- ROLIN EDDY
- SALON FRANCKY

Cette liste sera transmise au directeur départemental des Finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Monsieur Hurlus:

« Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc c'est adopté. Je vous remercie ». Point adopté à l'unanimité (42 voix pour)

7. Désignation des membres de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Le Président expose au Conseil *

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C;

Vu la délibération 2020D012 du Conseil communautaire du 30 juillet 2020 portant création de la Commission d'évaluation des charges transférées, demandant à chaque commune de désigner ausein de son conseil municipal deux membres titulaires afin de composer cette commission en plus du Président de la CCFL.

Suite à la proposition des communes, il convient de déterminer la composition de cette commission. Il est proposé au Conseil communautaire de :

➤ DECIDER que la composition la commission locale d'évaluation des charges transférées ainsi créée sera fixée à 17 membres, répartis comme suit :

	Représentants
Président de la Commission d'évaluation des charges transférées.	Jacques HURLUS
ESTAIRES	FICHEUX BRUNO
	HENNEON FRANCOIS-XAVIER
FLEURBAIX	VANECLOO SERGE
	LELEU MATHIEU
HAVERSKERQUE	DURUT JOCEYLYNE
	BLERVAQUE PHILIPPE
LA GORGUE	BERTHE MARIE-JOSE
	DUPAS MICHEL
LAVENTIE	BOONAERT JEAN-PHILIPPE
	FAIDUTTI Jean-Marc
LESTREM	LOISEE NICOLAS
	LABERGERIE ERIK
MERVILLE	DUYCK JOËL
	MORVAN HERVÉ
SAILLY SUR LA LYS	THOREZ JEAN-CLAUDE
	RAVET PIERRE-LUC

Monsieur Hurlus:

« Est-ce que vous adoptez ces propositions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Point adopté à l'unanimité (42 voix pour)

8. Désignation du représentant à l'Association Nationale des élus en charge du sport (ANDES).

Le Président expose au Conseil :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1

Suite au renouvellement des huit communes du territoire Flandre Lys, il convient de solliciter l'accord du Conseil pour procéder au renouvellement de l'adhésion à l'association Nationale des élus en charge du sport (ANDES).

L'association ANDES a pour missions :

- 1/ De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur la plan communal, départemental, régionale et national.
- 2/ D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
- 3/ D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
- 4/ De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Il est proposé au Conseil de :

PROCEDER au renouvellement de l'adhésion à l'association ANDES.

En cas d'accord du Conseil au renouvellement de l'adhésion à l'association ANDES, il convient de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES.

Monsieur Hurlus:

«. Y a-t-il d'autres candidats ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous remercie. Point adopté à l'unanimité (42 voix pour)

9. Administration générale — Délibération portant création d'un emploi permanent de catégorie A.

Le Président expose au Conseil :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil communautaire le 18 juin 2020;

Considérant la nécessité de suivre les projets et chantiers gérés par la CCFL, et notamment ;

- Assurer la conduite des projets en construction neuve ou en réhabilitation de bâtiments et d'infrastructures relatives à la voirie, en phase définition des besoins-étude, en tant que conseil participant à la rédaction du volet technique des cahiers des charges, et en phase opérationnelle-travaux, en tant qu'assistant-suivi des chantiers, jusqu'en fin de période de garantie de parfait achèvement;
- Assurer la maintenance, la maintenance préventive, l'entretien, le bon fonctionnement, le suivi des consommations, du patrimoine bâti et non bâti de la communauté de communes, ainsi que le suivi administratif des dossiers techniques;
- Assurer et rechercher toutes les pistes d'économie dans le cadre de la mutualisation ;
- Apporter un support technique aux communes dans la préparation de leurs dossiers techniques;

Il est proposé au Conseil de :

CREER un emploi permanent à temps complet de Responsable Patrimoine bâti et non-bâti,

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou agent contractuel en cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire,

> AFFECTER l'agent à cet emploi, qui sera chargé notamment du poste repris ci-dessus,

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

- > CHARGER Monsieur le Président de recruter l'agent affecté à ce poste,
- NSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé aux BP 2020 et suivants.

Monsieur Hurlus:

« Je pense que ce poste est absolument indispensable si on veut monter en puissance au niveau des travaux, notamment sur la voirie et les chantiers des friches et d'autres dossiers qui se profilent prochainement. Avez-vous des questions ? Donc je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Madame Lorphelin:

« Si je peux me permettre ? Monsieur le Président, merci. Nous souhaiterions, puisque nous sommes de nouveaux élus et nous ne sommes pas les seuls dans cette assemblée, nous n'avons donc pas la connaissance exhaustive des moyens disponibles pour le fonctionnement des services Flandre Lys, à la Communauté de communes et nous pensons qu'il serait bienvenue, de manière générale, une présentation des services Flandre Lys aux élus ».

Monsieur Hurlus:

« Ce qu'on peut vous faire, c'est vous passer l'organigramme avec les photos de chaque agent et les fonctions qu'il occupe. Ça on l'a. On peut même le distribuer très rapidement puisque je l'ai demandé en arrivant ».

Madame Lorphelin:

« Donc, nous rencontrerons donc les travailleurs de cette belle intercommunalité aux lieux et gré des couloirs ou des rues. Merci beaucoup ».

Monsieur Hurlus:

« Mais si vous voulez les réunir tous, enfin je ne sais si pas si techniquement c'est possible. Ça paraît compliqué mais au moins vous donner l'organigramme avec les photos et la fonction qu'ils occupent. Voilà. Donc, il y avait 7 abstentions ».

p42

Monsieur Hodent:

« Madame Lorphelin, vous vous abstenez ? Donc 7 ».

Monsieur Hurlus : « Voilà. Ceux qui étaient contre, il y en avait ? Non ? Oui ? Donc les autres sont favorables. Je vous remercie ».
Point adopté à la majorité (35 voix pour, 0 voix contre, 7 abstentions)

10. Administration générale – Modification du tableau des effectifs.

Le Président expose au Conseil :

Dans le cadre du fonctionnement du service Administration générale de la CCFL, il est proposé :

• La création d'un poste d'adjoint administratif (catégorie C) ;

Vu le projet de délibération présenté ce jour relatif à la création d'un emploi permanent de catégorie A de type Ingénieur territorial, et sous réserve de l'approbation de celui-ci, il est proposé :

• La création d'un poste d'Ingénieur territorial (catégorie A) ;

Ainsi, le tableau des effectifs au 3 septembre 2020 serait le suivant :

Intitulé du poste	Postes ouverts à compter du Conseil	
	communautaire du 18 juin 2020	
Filière administrative		
Attaché hors classe (A)	1	
Attaché principal (A)	1	
Attaché territorial (A)	6	
Rédacteur principal 1ère classe (B)	1	
Rédacteur principal 2ème classe (B)	0	
Rédacteur territorial (B)	3	
Adjoint administratif principal 1ère classe (C)	1	
Adjoint administratif principal 2ème classe (C)	5	
Adjoint administratif (C)	5 + 1 = 6	
	_	
Adjoint administratif (C) à TNC 70 %	1	
Filière technique		
Ingénieur territorial (A)	0 + 1 = 1	
Adjoint technique principal 2ème classe	5	
Adjoint technique (C)	4	
Filière d'animation		
Adjoint d'animation (C)	1	
Filière médica	sociale	
Conseiller socio-éducatif (A)	1	
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe (A)	2	
Technicien paramédical de classe supérieure	2	
(B)		
Emploi fonctionnel de direction :	1	
Emploi fonctionnel DGS 40000-80000		

C'est la date effective de nomination de l'agent dans le nouveau poste qui ouvre celui-ci et ferme automatiquement l'ancien – fermeture qui fera l'objet d'une actualisation du tableau des effectifs lors du Conseil communautaire qui suivra cette nomination ;

Sous réserve d'une recherche infructueuse de candidats statutaires, la collectivité pourra être amenée à recruter un contractuel ;

Monsieur Hurlus:

«Donc, comme vous pouvez le constater, il est proposé de rajouter dans la filière technique un ingénieur territorial, ce qui vient d'être délibéré et d'entériner un 6ème adjoint administratif. C'est un poste qui est actuellement occupé par Coralie Desprez. Une personne qui a été recrutée en octobre 2019 avec deux contrats de six mois qui était en remplacement de Mélanie Vasseur, qui elle-même a remplacé Madame Carette. Voilà. Donc il est proposé de lui proposer de rentrer dans la fonction

publique après deux contrats de six mois puisqu'elle donne toute satisfaction. Est-ce que vous êtes favorables ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc c'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Donc le tableau des effectifs sera modifié en conséquence ».

Point adopté à l'unanimité (42 voix pour)

11. Questions diverses.

1. TABLETTES

Conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales, modifié par LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 9, la Communauté de communes Flandre Lys assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus, de manière dématérialisée.

Afin de permettre l'échange de ces informations, la CCFL met à disposition de ses membres élus qui le souhaitent, à titre individuel, les moyens informatiques nécessaires, à savoir la mise à disposition d'une tablette numérique GALAXY TAB A NOIR avec étui de protection, prise secteur, câble USB, oreillettes.

Une convention entre chaque élu et la CCFL est établie pour la durée du mandat d'élu communautaire. Ainsi les élus s'engagent à restituer à la CCFL la tablette à l'issue du mandat ou en cas de démission du poste d'élu communautaire ou toute autre situation entraînant la perte du statut d'élu communautaire.

Les tablettes sont mises à disposition gratuitement et restent la propriété de la CCFL.

Outre la facilité d'accès à l'information et à l'archivage des dossiers, cet outil présente aussi l'intérêt de participer au développement durable de la collectivité et à sa démarche de modernisation.

Ainsi, l'envoi dématérialisé des convocations et annexes sera consultable sur la tablette numérique qui vous sera remise.

2. EXTRANET

Via un accès réservé aux élus, que l'on appelle extranet, les ordres du jour et comptes rendus des commissions, conseils et bureaux seront disponibles en ligne sur le site de la CCFL: www.cc-flandrelys.fr.

Dans le respect de la RGPD, un mot de passe personnel a été remis à chaque élus avec la tablette puis un mail sera envoyé avec votre identifiant.

Un mail avertira des nouveaux ajouts.

Monsieur Hurlus:

« Donc on arrive aux questions diverses. Donc vous avez reçu pour certains une tablette. Je propose à Madame Verdru de vous faire une petite présentation rapidement et puis après, si vous avez des questions, j'y répondrai ».

Madame Anaïs Verdru-Vandevenne procède à la présentation de l'accès à l'extranet CCFL via la tablette.

Monsieur Hurlus:

« Merci Anaïs. Donc si vous n'avez pas de question, je propose de lever la séance et de se retrouver le 15 octobre, après le passage de toutes les commissions et donc un ordre du jour un peu plus conséquent. Voilà, je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée et au 15 octobre. Oui, comme d'habitude, il y a un petit réconfort à côté ».